

Procédure pour l'acheminement des échantillons d'un patient suspect ou avéré de contenir du *Mycobacterium tuberculosis* multi ou extra-résistant (MDR/XDR-TBC)

OBJET

Cette procédure décrit les différentes étapes de l'acheminement d'un prélèvement clinique suspect de contenir du *Mycobacterium tuberculosis* multi ou extra-résistant (MDR/XDR-TBC) du service dans lequel l'échantillon est prélevé jusqu'au laboratoire de réception des échantillons de l'Institut de Microbiologie du CHUV (BH 18) appelé laboratoire commun IMU (LCI).

DOMAINE D'APPLICATION

Tous les échantillons prélevés dans les différents secteurs hospitaliers et ambulatoires du CHUV et de Unisanté, pour lesquels une recherche de *Mycobacterium tuberculosis* (par examen direct, PCR et/ou cultures) est demandée, lorsque le cas clinique répond aux critères de suspicion de résistances ou si le diagnostic d'infection à *M. tuberculosis* MDR/XDR a été posé antérieurement. Dans ce dernier cas, la présente procédure doit s'appliquer jusqu'à la fin du traitement (18 mois à 2 ans).

DEFINITIONS

Tuberculose multi-résistante (MDR TB, *multidrug-resistant tuberculosis*) : Infection à mycobactéries tuberculeuses résistant aux deux principales molécules utilisées dans le traitement de première ligne, isoniazide et rifampicine.

Tuberculose ultra-résistante (XDR TB, *extensively drug-resistant tuberculosis*): Infection à mycobactéries tuberculeuses résistant aux deux principales molécules utilisées dans le traitement de première ligne, rifampicine et isoniazide, mais aussi aux fluoroquinolones et à au moins un des médicaments injectables de deuxième ligne: amikacine, kanamycine et capreomycin.

SMIA : Service de médecine intensive adulte

SIPI : Service de soins intensifs pédiatriques

URG : Service des urgences

SMPH : Service de médecine préventive hospitalière

MINK : Service des maladies infectieuses

BOP : Bloc opératoire

DAT : Dispensaire anti-tuberculeux (Unisanté)

IMUL : Laboratoire de microbiologie

LCI : Laboratoire commun de l'IMUL

TAB : Technicien-ne en analyses bio-médicales

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'application de la présente procédure incombe **au médecin ayant posé le diagnostic de présomption** chez un patient hospitalisé (pneumologue/infectiologue), **à celui effectuant les prélèvements** (pneumologue effectuant la bronchoscopie) **ou prescrivant le prélèvement d'échantillons** (pneumologue, infectiologue et médecin responsable du patient dans le service des urgences/soins intensifs) et au **cadre infirmier du service hébergeant**, en collaboration avec le **Service de médecine préventive hospitalière (SMPH)** durant les heures ouvrables.

MARCHE A SUIVRE / METHODE / DEROULEMENT

- 1. Annonce du cas au laboratoire de microbiologie (LCI) :**
Tous les jours (samedi/dimanche et jours fériés inclus) :
 - De 07h à 22h au **44 107**

Au-delà de 22h et jusqu'à 07h, merci de garder les échantillons sécurisés (cf point 3. ci-dessous) dans la chambre/le box du patient et de les acheminer au laboratoire (cf point 4. ci-dessous) dès la première heure ouvrable.

- 2. Se procurer un kit « TB MDR/XDR »** (réserves présentes aux URG (local matériel), MINK, BOP, centre d'endoscopie (BH07), DAT (Unisanté), et IMUL) comprenant :
 - ✓ Un container de transport sécurisé « bio-hazard » (photo 1)
 - ✓ Un bon de microbiologie pré-rempli (avec tampon BIOSECURITE) (photo 2) : remplir les données concernant le prélèvement et cocher MTBC MDR/XDR (case étiquette de projet)*
 Une check-list résumant les différentes étapes figure à côté des kits



1. Container de transport sécurisé bio-hazard

2. Bon de microbiologie pré-rempli

- 3. Procéder au prélèvement et le sécuriser:**
 - ✓ Coller l'étiquette du patient sur le tube
 - ✓ S'assurer que le tube soit bien fermé
 - ✓ Désinfecter l'extérieur du tube avec une lingette imbibée d'alcool à 70°
 - ✓ Placer le tube dans une pochette plastique
 - ✓ Placer la pochette plastique dans le container de transport sécurisé
 - ✓ Glisser le bon rempli dans une pochette plastique à scotcher sur le container de transport

4. Procéder au transport des échantillons :

- ✓ Avant tout envoi, les services doivent appeler le Laboratoire de microbiologie pour avertir de l'arrivée d'un prélèvement.
- ✓ L'acheminement doit être sécurisé de personne à personne. **PAS DE PNEUMATIQUE.**
- ✓ Acheminement du prélèvement au laboratoire par un membre du personnel soignant ou remettre le container plastique de transport sécurisé « bio-hazard » de main à main au transporteur et lui expliquer la dangerosité du prélèvement
- ✓ La personne effectuant l'acheminement doit remettre le prélèvement de main à main au TAB du laboratoire de réception de la microbiologie ou LCI, au BH18.
- ✓ Donner au transporteur le N° de téléphone de la réception des prélèvements de la Microbiologie (LCI) 44'107 au cas où il ne trouve pas le laboratoire.

5. Les ICUS des services : URG, MINK, BOP, centre d'endoscopie et DAT sont responsables, en collaboration avec l'infirmier-e HPCI répondant-e pour leur secteur, de vérifier qu'une réserve suffisante de kit « TB MDR/XDR » soit disponible (1 à 2).

- ✓ La commande des bons de microbiologie pré-remplis et des containers biosécurisés (pouvant être réutilisés après autoclave) se fait auprès de la centrale des laboratoires de l'Institut de Microbiologie par téléphone au N° 021.314.41.07 (répondeur à choix multiple : taper sur la touche correspondante au laboratoire Diagnostic moléculaire et Mycobactéries).

EVALUATION / INDICATEURS

Tout événement justifiant des mesures de précautions, pour lequel la procédure n'a pas été appliquée, fera l'objet d'une signalisation Incident/RECI.

DOCUMENT ET TEXTE DE REFERENCE

- Document : [Organisation de la prise en charge des échantillons d'un patient suspect ou avéré de contenir un organisme pathogène du groupe 3](#) (ou lien vdoc : [MO_DI_164](#))

REDACTION - VALIDATION

V N°	Rédaction	Services	Date validation
1.0	Dre Laurence Senn	Médecine préventive hospitalière	03.02.2017
	Dre Estelle Moulin	Médecine préventive hospitalière	27.04.2017
	Dre Jesica Mazza Stalder	Pneumologie	08.02.2017
	Prof. Pierre-Yves Bochud	Maladies infectieuses	17.03.2017
	Dr Olivier Hugli	Urgences	04.04.2017
	M. Olivier Amiguet	Urgences	06.04.2017
	Dr Jean-Luc Pagani	Médecine intensive adulte	06.04.2017
	M. Thierry Szostek	Médecine intensive adulte	12.04.2017
	Dre Katia Jaton	Laboratoire de microbiologie	26.01.2017
	M. René Brouillet	Laboratoire de microbiologie	27.04.2017
	M. Patrick Morier	Sécurité	06.02.2017
	Modification demandée par	Validation	
1.1	M. René Brouillet (p. 3)	Dre Laurence Senn	05.08.2019
1.2	M. Grégory Gonzalez (p.3)	Dre Laurence Senn	16.09.2021